

AUTOMATED SPEED ENFORCEMENT SYSTEM OFFENCE NOTICE
AVIS D'INFRACTION – SYSTÈME DE CONTRÔLE AUTOMATISÉ DE LA VITESSE

Form / Formulaire 5.2

Provincial Offences Act / Loi sur les infractions provinciales
O. Reg. / Règl. de l'Ont. 108/11

ONTARIO COURT OF JUSTICE
COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO

OFFENCE NO. / N° D'AVIS D'INFRACTION

You / Vous

(Name / Nom):

(Address / Adresse):

being the owner of a motor vehicle displaying
propriétaire d'un véhicule automobile muni de la

[province/territory/state] number plate
plaque d'immatriculation de l/de la/du/des [province/territoire/État]

are charged with the offence of speeding
êtes accusé(e) de l'infraction d'excès de vitesse

on the day of, 20 at m.
le jour de 20 à h

on
sur le/la (street/road / rue/chemin)

a [community safety/school] zone in the
une zone [de sécurité communautaire/d'école] dans le/la

.....
(municipality / municipalité)

as shown in the digitized image set forth in this notice, contrary to section 128
and pursuant to section 207 of the *Highway Traffic Act*.
comme il est indiqué dans les images numérisées présentées dans le présent
avis, contrairement à l'article 128 et conformément à l'article 207 du Code de
la route.

The photograph taken by the automated speed enforcement system shows the
La photographie prise par le système de contrôle automatisé de la vitesse montre

motor vehicle travelling at kilometres per hour in a posted
que le véhicule roulait à la kilomètres à l'heure dans une
vitesse de zone où la vitesse est limitée à

kilometre per hour zone.
kilomètres à l'heure.

I believe and certify that the above offence has been committed.
Je crois et j'atteste que l'infraction mentionnée ci-dessus a été commise.

Signature of Officer issuing this notice
Signature de l'agent qui a délivré l'avis d'infraction

Issuing Officer Number:
Matricule de l'agent qui a délivré l'avis d'infraction :

Date of Deemed Service:
Date de signification présumée :

PLEASE NOTE: Section 207 of the *Highway Traffic Act* provides that you, as the owner, are liable for this offence even if you were not the driver at the time, subject to limited exceptions. Neither demerit points nor a driver's licence suspension will result from your conviction for this offence. The provincial offences officer has certified that the automated speed enforcement system used in the detection of this offence complied with section 2 of Ontario Regulation 398/19, was in proper working order at the time that the photograph was recorded by that system and was used in an area authorized by law. A certified photograph will be tendered in evidence at your trial. You must apply to the justice at trial if you wish to compel the attendance of the Provincial Offences Officer who issued the certificate of offence or who certified the photograph to be tendered at your trial.

Set Fine	
Amende fixée	
\$	\$
Total Payable:	
Montant total exigible :	
(includes set fine, applicable victim fine surcharge and costs)	
(comprend l'amende fixée, la suramende compensatoire pour l'aide aux victimes applicable et les frais) :	
\$	\$

REMARQUE : L'article 207 du Code de la route prévoit que vous-même, à titre de propriétaire, êtes responsable de cette infraction même si vous ne conduisiez pas le véhicule à ce moment-là, sous réserve d'exceptions restreintes. Une déclaration de culpabilité pour cette infraction ne mènera pas à l'inscription de points d'inaptitude dans votre dossier ou à la suspension de votre permis de conduire. L'agent des infractions provinciales a attesté que le système de contrôle automatisé de la vitesse utilisé pour détecter cette infraction était conforme à l'article 2 du Règlement de l'Ontario 398/19, qu'il fonctionnait correctement au moment de la prise de la photographie et qu'il était utilisé dans un secteur autorisé par la loi. Une photographie certifiée sera présentée en preuve à votre procès. Vous devez vous adresser au juge du procès si vous désirez obtenir la comparution de l'agent des infractions provinciales qui a délivré le procès-verbal d'infraction ou qui a certifié la photographie qui sera présentée en preuve lors de votre procès.

Important – If you do not exercise one of the following options within 15 days of receiving this notice, you will be deemed not to wish to dispute the charge and a conviction may be entered against you. A clerk of the court will review the Certificate of Offence for defectiveness before entering a conviction. Within 15 days of becoming aware of the conviction, you may apply for review by a justice. Upon conviction additional costs will be added to the total payable. If the fine goes into default, an administrative monetary charge will be added to the total payable and the information may be provided to a consumer reporting agency. Steps will be taken to enforce your defaulted fine, including refusal to issue a validation of your vehicle permit or refusal to issue a vehicle permit until the total payable and all additional costs and fees have been paid.

OPTION 1 – Plea of Guilty – Voluntary Payment of Total Payable

I plead guilty and payment of the total payable is enclosed. *(Please complete the payment portion at the bottom of this notice.)*

OPTION 2 – Plea of Guilty – Submissions as to Penalty

I want to appear before a justice to enter a plea of guilty and make submissions as to penalty (amount of fine or time to pay). **Note:** *You must attend court at the times and days shown below. Have this notice with you for your appearance before a justice.*

[Court to insert times, dates and appearance methods available locally]

OPTION 3 – Trial Option – Ontario Court of Justice, Provincial Offences Office

NOTICE OF INTENTION TO APPEAR IN COURT:

I intend to appear in court to enter a plea of not guilty at the time and place set for the trial and I wish to have the trial conducted in the English language. I understand I may be convicted in my absence if I do not attend the trial.

I request a _____ language interpreter for the trial.
(leave blank if inapplicable)

Signature

NOTE: If you select the trial option, you must sign and send this whole page to the court address stated. You will be sent important notices to the address and/or email on file. You must **notify the court if your mailing address or email changes**. Your matter may be scheduled by electronic method (e.g., audio or video). If you are unable to participate by electronic method, please contact the court office.

Changes to your address (if applicable):

Offence Notice No.

Telephone number and email:

PAYMENT PORTION – PLEA OF GUILTY: [Court to insert instructions for payment options, including online payment, credit card payment and by cheque or money order]

Offence Notice No. _____ Total Payable: _____

Name: _____

Address: _____

Sign here: _____

FORWARD YOUR RETURN SLIP IN THE SELF-ADDRESSED ENVELOPE PROVIDED

Important – Si vous n'exercez pas l'une des options suivantes dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent avis, vous serez réputé(e) ne pas contester l'accusation et une déclaration de culpabilité pourrait être inscrite contre vous. Le greffier du tribunal examinera le procès-verbal d'infraction avant d'inscrire une déclaration de culpabilité. Après avoir pris connaissance de la déclaration de culpabilité, vous avez 15 jours pour demander à un juge d'annuler la déclaration de culpabilité. Sur déclaration de culpabilité, des frais additionnels s'ajouteront au montant total exigible. En cas de défaut de paiement de l'amende, des frais d'administration s'ajouteront au total exigible et l'information pourra être transmise à une agence de renseignements sur le consommateur. Des mesures seront prises pour faire exécuter le paiement de votre amende, y compris le refus d'une demande de validation ou de délivrance de certificat d'immatriculation jusqu'à ce que le montant total exigible et tous les frais additionnels aient été payés.

OPTION 1 – Plaidoyer de culpabilité – paiement volontaire du montant total exigible

Je plaide coupable et le montant total exigible est joint au présent avis. *(Veuillez remplir la partie « Paiement » au bas du présent avis)*

OPTION 2 – Plaidoyer de culpabilité – observations au sujet de la peine

Je désire comparaître devant un juge pour inscrire un plaidoyer de culpabilité et présenter des observations au sujet de la peine (montant de l'amende ou délai de paiement). **Remarque :** Vous devez vous présenter au tribunal à la date et à l'heure indiquées ci-dessous. Vous devez avoir le présent avis avec vous pour votre comparution devant un juge.

[Le tribunal indiquera les dates, heures et formes de comparution offertes localement.]

OPTION 3 – Procès – Cour de justice de l'Ontario, Bureau des infractions provinciales

AVIS D'INTENTION DE COMPARAÎTRE DEVANT LE TRIBUNAL :

J'ai l'intention de comparaître devant le tribunal pour inscrire un plaidoyer de non-culpabilité à l'heure et au lieu prévus pour le procès et je désire que le procès se déroule en français. Je comprends que si je ne me présente pas au procès, une déclaration de culpabilité risque d'être inscrite en mon absence.

Je demande l'aide d'un interprète de langue _____ pour le procès.
(à remplir, s'il y a lieu)

Signature

REMARQUE : Si vous sélectionnez l'option du procès, vous devez signer et envoyer le présent avis à l'adresse du greffe indiquée. Vous recevrez des avis importants à l'adresse postale et/ou à l'adresse électronique indiquées dans le dossier. Vous devez **aviser le tribunal de tout changement à votre adresse postale ou électronique**. Votre audience pourrait avoir lieu sous une forme électronique (p. ex., audio ou vidéo). Si vous ne pouvez pas participer à une audience électronique, veuillez en aviser le greffe.

Changement d'adresse (le cas échéant) :

N° de l'avis d'infraction :

Numéro de téléphone et adresse électronique :

PARTIE PAIEMENT – PLAIDOYER DE CULPABILITÉ : [Le tribunal ajoutera des instructions sur les options de paiement, y compris le paiement en ligne, le paiement par carte de crédit et par chèque ou mandat]

N° de l'avis d'infraction : _____ Montant total exigible : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Signez ici : _____

ENVOYEZ VOTRE BORDERAU DANS L'ENVELOPPE-RÉPONSE FOURNIE

Ontario Court of Justice, Provincial Offences Office / Cour de justice de l'Ontario, Bureau des infractions provinciales

[Court to insert mailing address, email address, hours of operation, website] / [Adresse postale, adresse électronique, heures d'ouverture et site Web à ajouter par le tribunal]

FOR INFORMATION ON ACCESS TO ONTARIO COURTS FOR PERSONS WITH DISABILITIES: *[Court to insert information]*

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX TRIBUNAUX DE L'ONTARIO : *[ajouter l'information]*